

Modifications exceptionnelles des modalités d'évaluation Filières Informatique (INFO) et Télécommunications (TELE)

En vertu de la décision R 2020/12/32 relative aux « Principes et modalités applicables à la formation de base dans le cadre de la pandémie du COVID-19 : 1^{er} train de mesures » du 7 avril 2020, la HEIG-VD décide des modifications suivantes liées aux modalités d'évaluation des unités d'enseignement (UE) des filières *Informatique (INFO)* et *Télécommunications (TELE)* du domaine Ingénierie et Architecture :

Département TIC		
Nom des UE	Nom de la filière	Modification des modalités d'évaluation et de validation
Analyse mathématique (ANA)	INFO/TELE	Examen remplacé par du contrôle continu
Architecture des ordinateurs 2 (ARO2)	INFO/TELE	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 60% cours et 40% laboratoire
Algorithmes et structures de données 1 (ASD1)	INFO/TELE	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 60% cours et 40% laboratoire
Audit (AUD)	INFO	Examen remplacé par du contrôle continu
Cryptographie Avancée Appliquée (CAA)	INFO/TELE	Pondération : 100% laboratoire
Cisco Networking Academy (CNA)	INFO/TELE	Pondération : 100% cours
Conception de systèmes numériques sur FPGA (CSF)	INFO	Pondération : 30% cours et 70% laboratoire
Logistique et intégration d'un ERP (ERP)	INFO	Examen remplacé par du contrôle continu
Génie logiciel (GEN)	INFO/TELE	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 60% cours et 40% laboratoire
Gestion et pilotage de projet (GPP)	INFO	Examen remplacé par du contrôle continu
Interfaces (IFS)	INFO	Pondération : 50% cours et 50% laboratoire
Informatique 2 (INF2)	INFO/TELE	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 60% cours et 40% laboratoire
Internet des Objets (IOT)	INFO/TELE	Pondération : 100% laboratoire
Introduction à la sécurité de l'information (ISI)	INFO/TELE	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 50% cours et 50% laboratoire
Machine Learning (MLG)	INFO/TELE	Pondération : 50% cours et 50% laboratoire
Programmation concurrente (PCO)	INFO/TELE	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 60% cours et 40% laboratoire
Programmation fonctionnelle avancée (PFA)	INFO/TELE	Pondération : 67% cours et 33% laboratoire
Programmation orientée objet 2 (POO2)	INFO	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 60% cours et 40% laboratoire
Protocoles de réseaux (PRS)	TELE	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 65% cours et 35% laboratoire
Qualité (QUAL)	INFO	Examen remplacé par du contrôle continu
Réseaux (RES)	INFO/TELE	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 60% cours et 40% laboratoire
Social Engineering (SEN)	INFO/TELE	Pondération : 60% cours et 40% laboratoire
Sérialisation (SER)	INFO/TELE	Pondération : 50% cours et 50% laboratoire

Système d'information de gestion (SIGEST)	INFO	Examen remplacé par du contrôle continu
Simulation et optimisation (SIO)	INFO	Pondération : 50% cours et 50% laboratoire
Sécurité des logiciels (SLO)	INFO/TELE	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 60% cours et 40% laboratoire
System on chip on FPGA (SOCF)	INFO	Pondération : 50% cours et 50% laboratoire
Sécurité des systèmes d'exploitation (SOS)	TELE	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 100% laboratoire
Sécurité des réseaux (SRX)	TELE	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 60% cours et 40% laboratoire
Sécurité des réseaux sans fil (SWI)	INFO/TELE	Pondération : 60% cours et 40% laboratoire
Traitement automatique des langues (TAL)	INFO/TELE	Pondération : 50% cours et 50% laboratoire
Téléinformatique de base (TIB)	INFO/TELE	Examen remplacé par du contrôle continu, Pondération : 60% cours, 40% laboratoire
Visualisation de données 3D avec VTK (VTK)	INFO/TELE	Pondération : 100% laboratoire
Allemand 2	INFO/TELE	Suppression de l'examen. Le contrôle continu compte pour 100%
Anglais 2	INFO/TELE	Suppression de l'examen, remplacé par une évaluation écrite pendant le semestre. Pondération de la note finale : évaluation orale 50%, évaluation écrite 50%

Les principes cadres de ces modifications ont été coordonnés dans le domaine Ingénierie et Architecture et avec le dicastère Enseignement.

Une session extraordinaire d'examen est organisée du lundi 17 août au vendredi 28 août. Elle est composée des unités d'enseignement (UE) incorporés habituellement dans la session normale d'examens du semestre de printemps. Elle est accessible aux étudiantes et aux étudiants qui n'auraient pas validés les UE en question au terme des cours du semestre en cours, indépendamment de la note obtenue. La note obtenue lors de la session extraordinaire d'examen est la note finale de l'UE. Les notes finales des modules concernés seront recalculées sur cette base selon les modalités du descriptif de module.

Les présentes modifications sont valables pour les évaluations et validations (y compris répétitions et remédiations) des modules cités ci-dessus impactant le semestre de printemps 2020. Elles sont communiquées aux étudiant-e-s.

Elles sont appliquées en dérogation des modalités prévues dans le règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO, le règlement des filières Bachelor of Science and Arts HES-SO du domaine Ingénierie et Architecture, le règlement d'études de la haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud, ainsi que les descriptifs de modules. Les dispositions normatives en vigueur restent applicables pour les éléments non couverts par les présentes modifications.

Yverdon-les-Bains, le 4 juin 2020


Catherine Hirsch
Directrice